Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213503360-20260303-012026CM-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de FOUGERES-VITRE
Canton de VAL COUESNON
Commune de LE TIERCENT

Nombre de conseillers :
En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 9

Date de convocation : 20/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LE TIERCENT se sont réunis à la salle communale de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : HUBERT Christian, BOUCQUE Nathalie, HUARD Christophe, GILET Céline, JAGLIN Isabelle, LOISEAU Hervé, HURAULT Gérard, COIRRE Jean-Pierre, THEZE Jean-François.

Etait absent : THOMAS Thierry

Le Conseil a choisi pour secrétaire : THEZE Jean-François.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

01/2026/CM – REDEVANCE DES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATION : ORANGE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les redevances pour l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications sont réévaluées chaque année.

Il présente le détail des tarifs appliqués ci-dessous et propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour cette redevance annuelle auprès de ORANGE :

Désignation	Nombre	Tarifs en 2026	Montant total
Artère aérienne (km)	6,735	65.49 €	441.07 €
Artère sous-sol (km)	0,594	49.11 €	29.17 €
Emprise au sol (m2)	1	32.74 €	32.74 €
TOTAL en 2026			*502.98 €*

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** les redevances pour l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications tels que définis dans le tableau ci-dessus,

- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à émettre un titre de recette auprès de ORANGE d'un montant de ***502.98 €€*** TTC pour l'année 2026, redevances revalorisées chaque année.

Le Maire,
Monsieur Christian HUBERT

Certifiée exécutoire le (date de réception par la Préfecture)
Transmise à la Préfecture le 5 mars 2026



MAIRIE
35460 LE TIERCENT
Tél : 02-99-95-01-13
Fax : 02-99-95-08-56
Email : mairie.letiercent@wanadoo.fr